



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Val de Sully Séance ordinaire du 5 février 2019

Le mardi cinq février deux mil dix-neuf, à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Val de Sully s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil communautaire au siège de la Communauté de communes à Bonnée, sous la présidence de Madame Nicole LEPELTIER, Présidente.

DATE DE CONVOCATION

29 janvier 2019

DATE D'AFFICHAGE

29 janvier 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	44
Présents	35
Votants	37

DÉLIBÉRATION 2019 – 06

ANNULE et REMPLACE la délibération n°2018-162 du 06/11/2018 relative aux tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage

Présents (35) : Messieurs Michel AUGER, Luc LUTTON, Gérard BOUDIER, Marc NALATO, Mesdames Nadine MICHEL, Danielle GRESSETTE, Françoise LAMBERT, Messieurs Bernard AUGER, Alain MOTTAIS, Jean Claude FOUGEREUX, Serge MERCADIÉ, Mesdames Madeleine FRANCHINA, Nicole BRAGUE, Messieurs Olivier JORIOT, Christian COLAS, Gilles LEPELTIER, Madame Sandrine CORNET, Monsieur Michel RIGAUX, Madame Sylvie IMBERT-QUEYROI, Messieurs Aymeric SERGENT, Gilles BURGEVIN, Jean Claude ASSELIN, Madame Fabienne ROLLION, Messieurs Jean Claude BADAIRE, Madame Yvette BOUCHARD, Monsieur Jean Luc RIGLET, Dominique DAIMAY, Patrick HELAINE, André KUYPERS, Mesdames Geneviève BAUDE, Jeannette LEVEILLÉ, Armelle LEFAUCHEUX, Monsieur René HODEAU, Mesdames Sarah RICHARD et Nicole LEPELTIER formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs (2) : Jean Pierre AUGER à Michel AUGER, Lucette BENOIST à René HODEAU.

Absents/excusés (7) : Philippe THUILLIER, Patrick BERTHON, Hubert FOURNIER, Christelle GONDROY, Patrick FOULON, Jean Claude LOPEZ, Guy ROUSSE-LACORDAIRE.

Secrétaire de séance : Nadine MICHEL.

Conformément à la délibération de principe n°2018-110 en date du 3 juillet 2018 relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, l'assemblée communautaire s'est prononcée en faveur d'une révision du mode de gestion, afin que les agents de la collectivité n'interviennent plus en direct sur l'aire.

Ainsi, par décision de la Présidente en date du 18 octobre, un contrat de prestation de service a été passé avec la société VAGO, du 15 novembre 2018 au 28 février 2019.

Dans ce cadre, la nouvelle grille tarifaire doit être préalablement avalisée par le conseil.

Vu l'exposé de Madame La Présidente ;

Les Conseillers Communautaires, après en avoir délibéré :

DÉCIDENT :

- D'approuver la grille tarifaire suivante applicable à l'aire d'accueil des gens du voyage « Le Petit Reuilly » Route d'Isdes - 45600 SULLY SUR LOIRE, à compter du 15 novembre 2018 :

DEPOT DE GARANTIE (encaissé lors de l'entrée sur l'aire, avec restitution de tout ou partie au départ)	150 € (par place)
REDEVANCE D'OCCUPATION	1,70 €
EAU	1,00 €
ELECTRICITE	1,25 €
ORDURES MENAGERES	0,25 €

- Que ces prix s'entendent par jour et par place, dans la limite de 2 caravanes maximum par place ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte en lien avec la présente décision.

POUR	37
CONTRE	-
ABSTENTION	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
045-200070100-20190205-DEL06-2019-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019
La Présidente
Nicole LEPELTIER

Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le